

Communiqué de presse – 14 septembre 2023

## **Pôles Universitaires d'Innovation : INRAE membre fondateur de 19 projets pilotés par les universités**

**Augmenter l'efficacité et l'efficience de l'innovation est l'enjeu majeur auquel la création de Pôles universitaires d'Innovation (PUI) doit répondre. Implanté sur tout le territoire, et très engagé dans les politiques de site aux côtés des autres acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation, INRAE s'est fortement impliqué dans l'appel à projets visant à structurer ces pôles pilotés par les universités. INRAE en tant que membre fondateur de 19 PUI se positionne comme acteur engagé au sein des sites universitaires pour renforcer l'impact économique et social de la recherche. En cohérence avec sa stratégie nationale, l'institut renforce ainsi son rôle de facilitateur d'innovation dans les territoires, au plus près des communautés scientifiques, et au sein d'un réseau d'acteurs publics et privés avec un objectif commun : accélérer et maximiser le flux de projets d'innovation.**

Depuis 2022, INRAE a été impliqué dans la préfiguration des pôles universitaires d'innovation en participant à une expérimentation sur trois sites pilotes, avec ses équipes implantées dans les centres de Clermont-Ferrand, Montpellier et Colmar. A l'issue de cette phase d'expérimentation, les résultats de l'appel à projets permettent à l'institut de devenir co-fondateur de 19 PUI (*voir liste des sites retenus plus bas*) sur les 29 labels PUI au total. <sup>1</sup>

Portés par les universités, les pôles universitaires d'innovation<sup>2</sup> ont vocation à renforcer et accélérer la dynamique d'innovation des écosystèmes territoriaux. S'appuyant sur le maillage existant entre les partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) sur chaque site, les PUI ne sont pas de nouvelles structures administratives mais bien un nouveau cadre pour optimiser les capacités d'innovation en rassemblant autour des universités, des instituts de recherche, des écoles d'ingénieurs ou vétérinaires, des sociétés d'accélération de Transferts et de Technologies (SATT), des pôles de compétitivité et autres partenaires capables d'une part de faciliter l'accès des acteurs socio-économiques aux compétences et à l'offre de la recherche publique et d'autre part d'accompagner les scientifiques dans l'écosystème de l'innovation.

### **Une opportunité pour renforcer l'accompagnement personnalisé des scientifiques sur chaque site**

Fort de l'existence depuis 2016 d'une organisation matricielle d'appui au Partenariat et au Transfert pour l'Innovation construite autour d'un réseau national et d'un réseau de proximité dans ses centres de recherche, cette place dans les PUI est une opportunité pour INRAE de renforcer le maillage territorial au plus près des scientifiques et de leurs besoins d'accompagnement personnalisé. L'institut participera pleinement à la gouvernance stratégique et opérationnelle des PUI, à travers la forte implication des présidentes et présidents de centre et des équipes partenariat, qui ont contribué à la co-construction des projets de PUI impliquant l'institut. L'enjeu pour INRAE sera d'articuler sa politique d'innovation nationale avec les forces de chaque politique de sites, en s'intégrant dans les écosystèmes d'innovation sur le terrain,

---

<sup>1</sup> Une enveloppe globale de 165 M€ va ainsi être répartie parmi les 29 projets français sélectionnés, avec des dotations allant de 2,5 M€ à 11 M€.

<sup>2</sup> Mesure prise dans la nouvelle Loi de Programmation de la Recherche (LPR), dont la mission a été rappelée comme prioritaire dans le rapport de la mission Gillet.

avec la volonté de renforcer la détection et la conversion en innovations de ses travaux de recherche sur l'ensemble du continuum agriculture-alimentation-environnement.

## Un suivi efficace des impacts socio-économiques des innovations

Les innovations issues des actions des PUI seront mesurées en terme d'impact social et économique, à partir d'un suivi efficace depuis le terrain. Pour cela INRAE a pris en compte les principes directeurs qui fondent les PUI :

- **Une gouvernance** en région (assurée par le ou la Présidente de Centre INRAE)
- Des actions de **sensibilisation et d'appui à l'innovation**, en proximité avec les scientifiques pour
  - > détecter les potentiels de création de start-up,
  - > stimuler l'envie d'accompagner ses recherches en devenant acteur de la valorisation (exemple : Bourse French tech Lab)
  - > accompagner concrètement les projets (transfert, recherche partenariale, entrepreneuriat) dans leur mise en œuvre
- Des actions de **prospection**, au plus près des acteurs socioéconomiques (participation à des salons régionaux notamment), et en renforçant les liens avec les 15 pôles de compétitivité avec qui INRAE collabore dans les territoires et au cœur d'un réseau métiers de transfert et d'innovation structuré (Carnot, INRAE Transfert, chargés de Partenariat et Innovation...)
- une **démarche qualité partagée** à l'échelle de tous les acteurs du PUI afin de partager les bonnes pratiques, alléger la charge administrative du montage de projets en mettant le pragmatisme au cœur des procédures.

## Les 19 PUI auxquels INRAE participe en tant que membre fondateur

### > INRAE et les Pôles Universitaires d'Innovation



### Contact presse :

Service de presse INRAE : [presse@inrae.fr](mailto:presse@inrae.fr) – 01 42 75 91 86

### A propos

INRAE, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, est un acteur majeur de la recherche et de l'innovation. L'institut rassemble une communauté de 12 000 personnes, avec 273 unités de recherche, de service et d'expérimentation implantées dans 18 centres sur toute la France.

Institut de recherche finalisée, il se positionne parmi les tout premiers organismes de recherche au monde en sciences agricoles et alimentaires, en sciences du végétal et de l'animal, et en écologie-environnement. Il est le premier organisme de recherche mondial spécialisé sur l'ensemble « agriculture-alimentation-environnement ». INRAE a pour ambition d'être un acteur clé des transitions nécessaires pour répondre aux grands enjeux mondiaux.

Face à l'augmentation de la population et au défi de la sécurité alimentaire, au dérèglement climatique, à la raréfaction des ressources et au déclin de la biodiversité, l'institut a rôle un majeur pour construire des solutions et accompagner la nécessaire accélération des transitions agricoles, alimentaires et environnementales.